

Chères voisines, chers voisins,

Les communes associées de Lille, Lomme, Hellemmes proposent l'installation de **boxs de stationnement pour vélos** dans les quartiers.

Ces boxs peuvent accueillir 5 vélos.

Moyennant le paiement d'un abonnement annuel de 50 euros, vous pouvez y stationner un vélo.



Finis les vélos qui encombrent le couloir. Terminée la traversée de la maison depuis la cour/le jardin avec un vélo mouillé.

Ces installations se font sur demande des habitants. Quand il y a suffisamment de demandes pour un même secteur, les services de la ville viennent étudier l'emplacement du futur box.

Plus d'informations sur le fonctionnement :

<https://www.lille.fr/Vivre-a-Lille/Me-deplacer/Le-box-a-velo/Comment-ca-marche>

Faites votre de demande d'emplacement vélo en ligne :

<https://www.lille.fr/Vivre-a-Lille/Me-deplacer/Le-box-a-velo/Demander-une-place-dans-un-box-a-velo-formulaire>



Lien vers le formulaire de demande

Je reste à votre disposition pour en discuter.

Pour rendre ma ville plus cyclable, j'adhère à :

